

LA PROTECTION DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL AU CENTRE FRANCOIS BACLESSE

Dans le cadre de nos missions de soin d'enseignement et de recherche, les professionnels de l'établissement recueillent et traitent des informations à caractère personnel vous concernant.

L'établissement est juridiquement responsable de ces traitements. C'est pourquoi, nous nous engageons à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir en toute circonstance leur confidentialité, et à assurer le meilleur niveau de protection de vos données personnelles en conformité avec la loi Informatique et libertés.

Les traitements de données personnelles sont mis en œuvre dans le respect des dispositions du règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD), de la loi 2018-493 du 20 juin 2018 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du Code de la Santé Publique en ses articles 1111-7 et suivants (dossier médical).

Les présentes mentions légales vous informent de la manière dont nous recueillons et traitons ces informations. Cette politique est actualisée régulièrement pour prendre en compte les évolutions réglementaires.

1 – Quelques définitions

Une donnée à caractère personnel est : « toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable ; est réputée être une « personne physique identifiable » une personne physique qui peut être identifiée, directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant » (RGPD – Article 4).

Quelques exemples non exhaustifs de données à caractère personnel :

- Données d'identité / administratives : votre identité, votre âge, votre adresse, votre nationalité, votre régime d'affiliation à la sécurité sociale et à une mutuelle, votre numéro de sécurité sociale,
- La copie de votre pièce d'identité pour l'identitovigilance,
- Vos données relatives à la vie personnelle : personnes à contacter, personne de confiance désignée par vos soins, situation familiale, habitudes de vie et toute information utile à votre prise en charge médicale ou sociale,
- Informations d'ordre juridique : existence d'une mesure de protection...,
- Données de santé (cliniques, biologiques et génétiques) : vos antécédents médicaux, vos comptes rendus de consultation et d'hospitalisation, vos données de traitement, les résultats des divers examens effectués dans le cadre du soin et de votre suivi, les résultats des analyses de génétiques constitutionnelles (après avoir recueilli votre consentement), les examen d'imagerie (radiologie, imagerie nucléaire), les paramètres d'auto-mesure collectés par des outils connectés ou des applications numériques de suivi, les images, vidéos ou photos collectées lors des interventions chirurgicales ou endoscopiques, les échantillons biologiques prélevés lors de vos soins (tissus, cellules, sang; moelle, incluant les tissus tumoraux).
- Un responsable de traitement est : « la personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement; lorsque les finalités et les moyens

de ce traitement sont déterminés par le droit de l'Union ou le droit d'un État membre, le responsable du traitement peut être désigné ou les critères spécifiques applicables à sa désignation peuvent être prévus par le droit de l'Union ou par le droit d'un État membre » (RGPD – Article 4).

2 – A quelles fins sont utilisées vos données ?

2a – A des fins de soins

Les données collectées vous concernant servent tout d'abord à votre prise en charge, par exemple pour la gestion de votre dossier médical et de votre dossier administratif, pour la facturation des actes médicaux, pour la transmission par voie électronique de vos feuilles de soins, pour l'édition de vos résultats d'examens ainsi que pour des travaux statistiques pour l'analyse de l'activité des services.

Ainsi, les traitements de vos données à caractère personnel sont indispensables à votre prise en charge au sein de notre établissement de Santé. Ils s'effectuent principalement sous le régime de l'obligation légale (RGPD -Art 6.1c et Art 9.2h).

D'autre part, dans le cadre de votre parcours de soins **au-delà de notre établissement**, et sauf opposition de votre part, les informations vous concernant nécessaires à votre prise en charge, et qui ont été recueillies au cours du temps, pourront faire l'objet d'un envoi par messagerie sécurisée de santé aux autres professionnels participant à votre prise en charge et à ce titre aux membres de votre équipe de soins.

2b – A des fins d'amélioration de la qualité des soins

Vos données sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre d'enquêtes de satisfaction, ou d'évaluation des pratiques professionnelles.

Vous trouverez plus d'explications en suivant le lien suivant :

<https://www.baclesse.fr/etre-soigne-et-sinformer/votre-sejour/qualite-et-securite-des-soins/>

2c – A des fins de recherche clinique et épidémiologique

La recherche est nécessaire à l'amélioration de la prise en charge des patients. Elle vise à faire progresser les connaissances en matière de prévention, dépistage et soin.

Les informations administratives et médicales recueillies lors de votre prise en charge sont susceptibles d'être réutilisées ultérieurement, sauf opposition de votre part, à des fins de recherche, d'étude ou d'évaluation, de mise au point de nouvelles techniques diagnostiques ou

thérapeutiques, ou encore de médecine personnalisée. Les données préalablement pseudonymisées (seuls les personnels de l'établissement peuvent vous identifier) sont alors traitées confidentiellement et les résultats produits ne permettent en aucun cas de vous identifier.

Vous pouvez consulter le site <http://mesdonnees.unicancer.fr> qui répertorie les recherches conduites.

2d – A des fins d'enseignement

En garantissant au préalable votre anonymat, certaines de vos données de santé (comme les résultats d'imagerie vous concernant) sont également susceptibles d'être communiquées à la communauté scientifique lors de séminaires, de congrès ou publiés dans la presse scientifique et/ou réutilisées à des fins d'enseignements.

2e – A des fins de vidéo protection

De même, afin d'assurer la sécurité des personnes et des biens, vous êtes susceptibles d'être filmés par le système de vidéo protection. Des affiches sont situées aux entrées des lieux concernés et vous informent de ce dispositif.

A des fins de Communication, dons, legs et mécénat

Pour cette finalité particulière, nous vous remercions de bien vouloir consulter les mentions légales du site : www.dons.baclesse.fr

3 – L'accès aux données

3a – Qui a accès à vos données ?

Dans le cadre de votre prise en charge (consultation et/ou hospitalisation), nous sommes susceptibles d'avoir accès à vos données, dans la limite des attributions de chaque personnel hospitalier et pour les finalités rappelées ci-avant. Ce sont les membres des équipes de soins, les agents des services administratifs, logistiques et informatiques. Ils sont soumis à une obligation de confidentialité et au secret professionnel le plus strict.

L'équipe de soins qui assure votre prise en charge peut également être amenée à partager vos données avec d'autres professionnels pour disposer d'une expertise complémentaire dans le cadre de votre prise en charge. Dans ce cas, conformément à l'article L1110-4 du code de santé publique, vous en serez informé préalablement par le médecin qui vous prend en charge.

A noter que certains sous-traitants ayant accès à des informations relatives aux patients sont préalablement obligés de s'engager par contrat à respecter un ensemble de mesures de sécurité, de confidentialité et de secret professionnel très strictes.

Sont également susceptibles d'avoir accès à certaines de vos données sous conditions légales :

- Des sous-traitants, qui interviennent notamment sur la gestion de services supports (la gestion des repas, par exemple), la maintenance de logiciels
- Dans le cadre de la recherche clinique: par exemple un laboratoire pharmaceutique, un autre Centre Hospitalier dans le cadre de la participation à un essai clinique, de la recherche française ou internationale pour des données totalement pseudonymisées (seuls les personnels de l'établissement peuvent vous identifier).

Le Centre François Baclesse transmet des éléments de votre dossier médical sur votre espace santé.

Depuis le 1er janvier 2022, chaque citoyen bénéficie du service "Mon Espace Santé". Ce nouveau service public permet à chacun de stocker et partager ses documents et données de santé en toute sécurité afin d'être mieux soigné. C'est un espace sécurisé dont toutes les données sont hébergées en France. Le ministère chargé de la santé et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie en sont les responsables (article L. 1111-8 et articles R. 1111-37 à R. 1111-39 du code de la santé publique).

Il peut contenir les directives anticipées du patient et coordonnées de la personne de confiance qu'il a choisie. Il est lisible par les médecins des services d'urgence, le médecin traitant et les médecins autorisés par le patient.

Pour en savoir plus sur la protection des données dans mon espace santé, vous pouvez consulter le site suivant : <https://www.monespacesante.fr/protection-donneespersonnelles>.

3b – Combien de temps vos données sont-elles conservées ?

Votre dossier médical est conservé pendant une durée de (Art R 1112-7 du code de la santé publique) :

- 20 ans à compter du dernier séjour ou de la dernière consultation externe,
- Jusqu'au 28^{ème} anniversaire des enfants de moins de 8 ans à compter du dernier séjour ou de la dernière consultation externe,
- Si la personne décède moins de dix ans après son dernier passage dans l'établissement, son dossier ne sera conservé que pendant une durée de dix ans à compter de la date du décès.

Certaines données peuvent être conservées plus longtemps si la loi le prévoit.

Votre dossier médical est archivé :

- Pour les dossiers papiers au sein des archives de l'établissement,
- Pour les dossiers numérisés au sein d'un dossier sécurisé avec des règles strictes d'accès,

A l'issue du délai de conservation, votre dossier sera détruit.

Les données de recherche sont conservées pendant une durée de deux ans maximum après la dernière publication scientifique liée au projet de recherche concerné. Elles font ensuite l'objet d'un archivage sur support papier ou informatique pour une durée conforme à la réglementation en vigueur.

Les images de vidéo protection sont conservées pendant 30 jours au maximum conformément à la législation en vigueur

4 – La sécurité de vos données personnelles

L'établissement met en place l'ensemble des mesures organisationnelles et techniques nécessaires à la sécurité du système d'information.

Un responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) est désigné, son expertise garantit la sécurité, la disponibilité et l'intégrité du système d'information et des données, en liaison étroite avec le délégué à la protection des données (DPO).

Les droits et les habilitations accordés aux professionnels de santé sont fonction du respect du secret professionnel et médical, ainsi que de leurs métiers.

5 – Vos droits

5a – Quels sont mes droits ?

Dans le respect de la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, en particulier, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 (ci-après : «le règlement européen sur la protection des données»), ainsi que la loi Informatique et Liberté CNIL , chaque citoyen dispose de droits :

- **Le droit à l'information** : Vous avez droit à une information relative au traitement de vos données personnelles. Cette information doit être concise, transparente, compréhensible et aisément accessible, via le livret d'accueil, son site internet et par voie d'affichage au sein de ses locaux.
- **Le droit d'accès** : Vous avez le droit d'accéder à vos informations personnelles traitées par notre Etablissement et d'en demander une copie. La demande d'accès et de copie de votre dossier médical doit être conforme à la procédure spécifique à cette demande.
- **Le droit de rectification** : Si vos informations personnelles sont inexactes ou incomplètes, vous pouvez les faire rectifier, compléter ou actualiser.
- **Le droit à l'effacement ou « droit à l'oubli »** : Vous pouvez demander l'effacement de vos informations personnelles. Toutefois, les informations médicales contenues dans votre dossier médical ne pourront pas être effacées puisqu'il s'agit d'une obligation légale à la charge de l'établissement de santé.

- Le droit d'opposition : Vous pouvez vous opposer au traitement de vos données personnelles à des fins de prises en charge médicale. Cependant, l'opposition au traitement des données nécessaires à votre prise en charge médicale rendrait votre prise en charge au sein du Centre François Baclesse impossible.
- Le droit à la limitation du traitement : En cas de demande de rectification, d'effacement ou d'opposition de vos informations personnelles, vous pouvez demander le gel temporaire de l'utilisation de certaines de vos données, le temps de la vérification ou de l'examen de votre demande.
- Portabilité : vous pouvez demander la portabilité de vos données, soit la possibilité de récupérer une partie de vos données dans un format lisible par une machine. Ce droit peut s'exercer dans le cas où les données personnelles qui ont été fournies par la personne concernée sont traitées de manière automatisée et sur la base du consentement préalable de la personne concernée, ou de l'exécution d'un contrat conclu avec la personne concernée.

5b – Comment faire valoir mes droits ?

Pour accéder à votre dossier médical, il convient d'adresser votre demande par écrit au directeur général de l'établissement, avec une copie d'une pièce d'identité, vous pouvez accéder à ces informations directement ou par l'intermédiaire d'un médecin que vous désignez.

Vous pouvez utiliser le formulaire de demande d'accès à votre dossier médical, disponible auprès des secrétariats médicaux.

Pour les autres droits ou pour toute question sur le traitement de vos données personnelles, il convient d'effectuer votre demande au délégué à la protection de vos données personnelles nommé dans l'établissement, de la manière suivante :

- par courriel : dpo@baclesse.unicancer.fr
- ou par courrier postal : Délégué à la protection des données, Centre François Baclesse, 3, avenue Général Harris, 14076 CAEN cedex 05

Après avoir vérifié votre identité, justifiée par tout moyen, nous vous indiquerons, dans un délai **d'un mois**, les mesures prises à la suite de votre demande.

Ce délai peut être prolongé de deux mois suivant la complexité et le nombre de demandes. Dans cette hypothèse, l'établissement vous informera de cette prolongation dans le mois suivant la réception de votre demande.

Si le responsable de traitement, en lien avec le délégué à la protection des données, est amené à refuser votre demande, il vous informera du motif considéré comme légitime. Si vous estimez ne pas avoir été entendu sur les deux précédentes demandes, vous êtes en droit de saisir la Commission Nationale Informatique et Liberté vo

- Sur son site web : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- A l'adresse : CNIL – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07

Dans tous les cas, la réponse vous sera apportée par la même voie que vous avez utilisée (mail ou courrier), à moins que vous ne demandiez qu'il en soit autrement.